



# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

## A l'attention de Madame PERIN-FOUCAULT DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 25 septembre 2018

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 9 octobre 2018** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,**
- **des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,**
- **la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,**
- **un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,**
- **la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**

Le 9 octobre 2018, à l'occasion de l'action intersyndicale, les salarié-e-s de notre secteur se mobiliseront aussi pour :

- **Une augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux pour gagner du pouvoir d'achat ;**
- **La réalisation concrète de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;**
- **Un service public de proximité pour toutes et tous qui mette fin aux inégalités territoriales et sociales ;**
- **L'arrêt des réformes régressives visant la casse des droits collectifs et les mécanismes de solidarité.**

Celles-ci favorisent l'émergence d'une logique de chacun pour soi inégalitaire où l'on ne reçoit qu'à la hauteur de ses moyens et non plus en fonction de ses besoins : remise en cause des conventions collectives et des statuts, réforme des assurances maladie et chômage, retraite ;

- **Le droit à la retraite à taux plein pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans et en deçà pour les travaux pénibles ;**
- **L'égalité d'accès à l'éducation et à la formation pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active et la fin d'une logique de sélection aveugle du plus jeune âge jusqu'à l'université via Parcoursup ;**
- **Une vraie politique d'investissement ciblée notamment sur les enjeux environnementaux qui assure l'avenir des générations futures.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU  
Co-animatrice espace revendicatif

